

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 21

Date de la convocation :
18 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-22 Adoption du Budget Primitif 2025 de la Résidence Balivernes

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025 D 7 1 2 22

Objet : Adoption du Budget Primitif 2025 de la Résidence Balivernes*Service émetteur : Résidence Balivernes**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

La proposition budgétaire 2025 de la Résidence autonomie Balivernes a été présentée en Conseil d'Administration du CIAS des 2 Rives le 28 octobre 2024 et transmise au Conseil Départemental du Tarn et Garonne, organisme compétent en matière de tarification.

Après une phase de négociation contradictoire, le budget accordé par le Conseil Départemental se compose ainsi :

1) La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes

Dépenses

Groupe I	185 400,00 €	Dépenses d'exploitation
Groupe II	485 684,00 €	Dépenses personnel
Groupe III	227 874,00 €	Dépenses structure
Total dépenses	898 958,00 €	

Recettes

Groupe I	568 870,00 €	Redevance
Groupe II	281 914,24 €	Produits relatifs à l'exploitation
Groupe III	28 914,00 €	Produits financiers
	19 259,76 €	Report excédent 2023

Total recettes **898 958,00 €**2) La section Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 511 185,00 €.**

Compte tenu de ce qui précède,
Le Conseil d'Administration,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 07 avril 2025

Pour le Président et par ~~délégation~~,
Le Vice-Président du CIAS

Daniel ZANIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 11 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 11 AVR. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr